



Le traitement des eaux usées, premier domaine d'investissement de l'industrie agroalimentaire ligérienne pour protéger l'environnement

En 2012, dans l'industrie agroalimentaire, les Pays de la Loire se situent au cinquième rang des régions françaises en termes de montants d'études et d'investissements pour protéger l'environnement. Comme au niveau national, les traitements des eaux usées et de l'air et liés à la limitation des gaz à effet de serre concentrent plus des trois quarts des investissements. Les trois secteurs agroalimentaires majeurs, l'industrie des viandes, l'industrie laitière et la boulangerie-pâtisserie industrielle, sont représentés à parts égales.

En 2012, en Pays de la Loire, les établissements des industries agroalimentaires d'au moins 20 salariés ont consacré 15,3 M€ à des investissements et 1,4 M€ à des études pour protéger l'environnement, soit 7,4 % du montant national. Cette proportion est conforme au poids des industries agroalimentaires régionales

(7,7 % du chiffre d'affaires national). Les montants de ces investissements et études représentent 0,9 % de la valeur ajoutée et 0,1 % du chiffre d'affaires des IAA de la région.

Alors que la région se situe au deuxième rang pour l'agroalimentaire, elle ne prend que la cinquième place en termes d'études

et investissements pour protéger l'environnement derrière les régions Centre, Nord-Pas-de-Calais, Bretagne et Picardie. Avec l'Alsace, ces six premières régions mobilisent plus de la moitié des montants d'études et investissements de l'agroalimentaire national pour protéger l'environnement.

Les investissements et études pour protéger l'environnement fluctuent d'une année à l'autre. Ainsi, en Pays de la Loire, si les montants totaux pour protéger l'environnement sont assez voisins en 2009, 2010 et 2012, ils ont connu, comme au niveau national, une baisse en 2011. De même, les secteurs agroalimentaires à l'origine des investissements ne sont pas identiques d'une année sur l'autre. De ce fait, les données qui suivent sont issues d'une moyenne sur les quatre années 2009-2012 cumulées.

Le traitement des eaux usées premier domaine d'investissement

Dans l'agroalimentaire ligérien, sur la période 2009-2012, 45 % des établissements de 20 salariés et plus ont effectué des investissements pour protéger l'environnement, proportion un peu plus élevée qu'au niveau national (40 %). Les investissements pour protéger l'environnement se répartissent entre investissements « spécifiques » (filtres, bacs de rétention, matériels de mesure des polluants...), et investissements « intégrés » correspondant au surcoût des équipements de production liés à l'exigence de protection de l'environnement (véhicules propres, matériels plus économes en énergie...). Dans la région, les investissements spécifiques mobilisent les trois quarts du total des investissements pour protéger l'environnement.

Surtout le traitement des pollutions

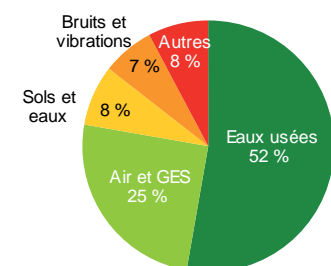
Les investissements spécifiques peuvent être aussi classés en fonction des différentes étapes de la chaîne de gestion des pollutions. Les systèmes et matériels de pré-traitement, de traitement et d'élimination des polluants ou de remise en état des sols et des sites représentent 71 % du montant total des investissements spécifiques réalisés en Pays de la Loire par les industries agroalimentaires. Cette prééminence du traitement des pollutions est à mettre en regard de l'importance accordée aux traitements des eaux usées. Les

installations et équipements de prévention (y compris contre les risques de pollution accidentelle, ou les autres conséquences sur l'environnement des risques technologiques et moyens d'alarme associés) arrivent en deuxième position avec 19 % du volume total des investissements spécifiques. Viennent enfin les systèmes de recyclage, de tri ou de valorisation (7 %), et les installations de mesure et de contrôle des rejets, des émissions et des bruits (3 %).

Ils sont particulièrement représentés dans le traitement des eaux usées, des déchets, des sols et du bruit. A l'opposé, la part des investissements intégrés s'élève à 78 % dans la limitation des gaz à effet de serre.

Comme au niveau national (1), et quelle que soit l'année, le traitement des eaux usées reste le premier domaine des investissements environnementaux des industries agroalimentaires ligériennes. En moyenne, il mobilise plus de la moitié des montants de protection environnementale sur la période.

Derrière, les traitements de l'air et pour la limitation des gaz à effet de serre (GES) représentent en moyenne un quart des montants. Viennent ensuite le traitement



Sources : Enquêtes annuelles sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) 2009-2012

des sols et des eaux souterraines et de surface, puis celui des bruits et vibrations pour le voisinage.

Outre leurs investissements pour la protection de l'environnement, les établissements agroalimentaires ligériens réalisent des études environnementales. Un tiers des montants de ces études relève d'études réglementaires (dossiers ICPE*, dossiers certification, études d'impact, audits...). Le reste correspond à des études réalisées en prévision d'un investissement futur pour la protection de l'environnement ; là encore, les deux tiers de ces études préalables concernent les eaux usées.

* Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

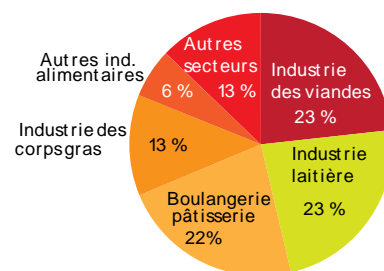
Les trois secteurs agroalimentaires majeurs de la région à parts égales dans la protection de l'environnement

L'industrie des viandes (particulièrement la préparation industrielle de produits à base de viande), l'industrie laitière (notamment la fabrication de lait liquide et de produits frais) et la boulangerie-pâtisserie industrielle sont les secteurs agroalimentaires les plus représentés. À eux trois, ils concentrent, à parts égales, 69 % des montants des investissements et études pour protéger l'environnement. Sans surprise, ce sont également ces secteurs qui contribuent aux trois quarts de l'emploi et du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire régional (2).

Néanmoins, comparé à la répartition du chiffre d'affaires par exemple, les proportions diffèrent. L'industrie de la boulangerie-pâtisserie industrielle est sur-représentée, ainsi que l'industrie des corps gras. A l'inverse, le secteur des viandes est sous-représenté, lui qui concentre 42 % de la valeur ajoutée agroalimentaire de la région.

Les ratios par établissement et par salarié permettent de comparer les investissements et études pour la protection de l'environnement selon le secteur d'activité. Sur la période 2009-2012, le montant moyen régional se situe à 53 000 € par établissement, 13 % inférieur à la moyenne nationale. En Pays de la Loire, pour les secteurs suffisamment représentés **, deux secteurs d'activité sont au-dessus de la moyenne régionale : l'industrie laitière et la boulangerie-pâtisserie industrielle.

En moyenne sur les quatre années, le montant d'investissements et études pour la protection de l'environnement est de 356 € par salarié, soit 37 % de moins que la moyenne nationale. Les secteurs du lait, de la boulangerie-pâtisserie industrielle, ainsi que la fabrication d'aliments pour animaux et celle des boissons se situent sensiblement au-dessus de la moyenne régionale. C'est dans l'industrie des viandes et dans celle des fruits et légumes que la dépense par salarié est la plus faible.



Sources : Enquêtes annuelles sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) 2009-2012

En quatre ans, plus de 500 établissements agroalimentaires d'au moins 20 salariés ont déclaré avoir effectué des investissements pour la protection de l'environnement. 8 % d'entre eux concentrent la moitié de ces investissements. Ils appartiennent souvent aux grands groupes agroalimentaires présents dans la région : Fleury-Michon, Bigard, LDC, Cargill, Yoplait, Lactalis, Bongrain, Pasquier ...

Ratios des dépenses d'investissements et études pour la protection de l'environnement dans les principaux secteurs agroalimentaires (moyennes 2009-2012)

Secteur d'activité	Industrie laitière	Boulangerie – pâtisserie industrielle	Industrie des viandes	Autres ind. alimentaires (plats préparés pour moitié)	Fabrication d'aliments pour animaux	Fabrication de boissons	Ensemble des IAA ligériennes
Dépense par établissement (en milliers €)	122	78	34	32	30	27	53
Dépense par salarié (en €)	518	467	184	223	555	412	356

Sources : enquêtes annuelles sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) 2009-2012

** Dans la fabrication de corps gras également les ratios par établissement et par salarié se situent (très) au-dessus des moyennes régionales, mais le nombre d'établissements enquêtés est réduit

L'effort financier pour protéger l'environnement : taxes, redevances, coûts de fonctionnement, investissements

En 2010, les dépenses en investissements s'élevaient dans la région à 17 M€ Mais l'effort financier des entreprises pour protéger l'environnement ne se limite pas aux seuls investissements. Il comprend également les taxes et redevances dans les domaines de l'eau et des déchets et les coûts de fonctionnement des installations spécifiques dédiées à la protection de l'environnement. En 2010, date de la dernière enquête sur les dépenses courantes, les taxes, redevances et cotisations payées par les établissements agroalimentaires régionaux de vingt salariés ou plus s'élevaient à 33 M€ Les cotisations et contributions acquittées auprès d'organismes agréés comme Eco-emballages ou Aliapur en constituaient le premier poste (15 M€), suivi du traitement des déchets (11 M€) et du traitement des eaux usées (4 M€). De leur côté, les coûts de fonctionnement des installations spécifiques dédiées à la protection de l'environnement (qui comprennent les achats de services, mais aussi les coûts internes en frais de personnel, frais d'entretien, achats d'énergie et de consommables) s'élevaient à 18 M€ Ainsi, en 2010, les dépenses en investissements représentaient un quart de l'effort financier annuel des entreprises pour protéger l'environnement.

Méthodologie

L'enquête annuelle sur les investissements pour protéger l'environnement a été réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture jusqu'à l'exercice 2011. Depuis l'exercice 2012, elle est conduite par l'Insee. Depuis 2006, cette enquête concerne l'ensemble des établissements agroalimentaires, industries alimentaires et fabrication de boissons, d'au moins 20 salariés, qui exercent une activité de fabrication ou de transformation en France métropolitaine. Depuis l'exercice 2012, le champ géographique de l'enquête s'étend aux départements d'outre-mer. L'enquête intègre aussi la fabrication de produits à base de tabac.

Pour en savoir plus :

- (1) Les investissements retrouvent en 2012 leur niveau de 2006 <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur319.pdf>
- (2) Les industries de la viande, du lait et de la boulangerie-pâtisserie concentrent les trois quarts de l'agroalimentaire en Pays de la Loire http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Agreste_2014_09_Bilanlaa2012_cle8118eb.pdf



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
Service régional de l'information statistique et économique
5 rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 NANTES cedex 2
Tél. : 02 72 74 72 40 - Fax : 02 72 74 72 79
Mél : srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Directrice régionale : Claudine Lebon
Directrice de la publication : Patricia Bossard
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Coutard
Rédaction : Olivier Jean
Composition : Bénédicte Guy
Impression : SRISE à NANTES
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1956 - 7499
Prix : 2,50 €